

52 STE-THÉRÈSE
DELSON, QUÉ.
JUL 1G0
TÉL : (450) 638-1221
FAX : (450) 638-4499

164

DM56.1

Construction de l'autoroute 30
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

Municipalité Régionale de Comté de Roussillon

COMPTE RENDU DE RÉUNION (PRÉLIMINAIRE)

Réunion du 10 août 2000

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Comité de la MRC de Roussillon dûment créé en vertu du Règlement 50 de la MRC et de la résolution 1997-199-T du 26 novembre 1997.

Réunion du jeudi, le 10 août 2000, à 9h05, au 52 rue Ste-Thérèse à Delson.

Présents :

Mme Lise Martin – mairesse de St-Philippe
Mme Diana Steffan – citoyenne
M. Jean-Marc Dubuc – producteur agricole
M. Jean-Pierre Laberge – producteur agricole
M. Jean-Claude Poissant – producteur agricole
M. Guy Dupré – maire de La Prairie

Formant quorum sous la présidence de Madame Lise Martin, mairesse de Saint-Philippe.

Est également présente, Mme Lyne Dansereau, aménagiste, urbaniste à la MRC de Roussillon.

1.0 ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Lise Martin, présidente du Comité, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Elle déclare ouverte cette séance de travail.

Rés. 2000-16-CCA

Il est proposé par Monsieur Guy Dupré

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- « 6.1 Modification du règlement créant le CCA »;
- « 6.2 Prochaine rencontre ».

Adopté.

2.0 DÉPÔT ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 15 JUIN 2000

Rés. 2000-17-CCA

Il est proposé par Madame Diana Steffan

D'adopter le compte rendu du 15 juin 2000 avec les modifications suivantes :

- Le 2^{ème} tiret du 2^{ème} paragraphe du point 5.1 devrait se lire ainsi : « éviter d'utiliser les emprises hydro-électriques à des fins récréo-touristiques puisque celles-ci appartiennent aux agriculteurs; »
- Le 4^{ème} tiret du 2^{ème} paragraphe du point 5.1 devrait se lire ainsi : « la pertinence de permettre tout type d'industrie, sauf celles générant des déchets dangereux, dans l'affectation « Agricole 4 » et la possibilité de réhabiliter les sablières faisant l'objet d'une autorisation de la CPTAQ en terres cultivables; »

Adopté.

2.1 TRACÉ DE LA FUTURE AUTOROUTE 30 DE SAINTE-CATHERINE À L'A-15

Monsieur Michel Séguin, du ministère des Transports, Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, effectue une présentation du projet de la future autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15. Le représentant du ministère reprend des éléments de l'étude d'impact sur l'environnement déposée en 1998 et fait état des échanges avec le comité inter-municipal.

- Attendu que le parachèvement de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 représente un enjeu d'aménagement majeur pour le territoire de la MRC de Roussillon;
- Attendu que le parachèvement de l'autoroute 30 représente également un enjeu majeur au niveau national notamment pour les exportations ainsi que pour désengorger l'île de Montréal;
- Attendu que deux tracés ont été étudiés, l'un au nord traversant le milieu urbanisé et l'autre plus au sud traversant le milieu agricole;

- Attendu que la route 132 actuelle présente des problèmes de circulation et de sécurité qui ne seraient pas solutionnés par le tracé sud;
- Attendu que le tracé nord prévu, principalement en dépression, affecterait moins l'aspect visuel que le tracé sud qui traverserait des terres agricoles et serait au même niveau;
- Attendu que les tronçons La Prairie/Candiac et Châteauguay/Sainte-Catherine arrivent au même niveau que la route 132;
- Attendu que le tracé sud nécessite l'expropriation de plusieurs terres agricoles;
- Attendu que le tracé sud est localisé dans de très bonnes terres agricoles dont la valeur ne cesse de s'accroître;
- Attendu que l'emprise nécessaire à la construction de l'autoroute 30 au nord a été acquise par le gouvernement du Québec dans les années 70 ce qui représente des investissements importants;
- Attendu que la conception du tracé sud propose une forme d'équerre et constitue un détour de 4 kilomètres de plus;
- Attendu que la population locale sera avantagée par la conception du tracé nord puisque l'accès aux commerces sera facilité;
- Attendu que le tracé sud est soumis à la prérogative d'une autorisation ou d'un refus de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et implique de longs délais;
- Attendu que le tracé sud favorisera l'étalement urbain et donc la perte de terres agricoles productives et de revenus agricoles importants;

Rés. 2000-18-CCA

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Dubuc
Appuyé par Monsieur Jean-Claude Poissant,

Que le CCA recommande au Conseil de la MRC :

- d'inclure le tracé nord à titre de tracé privilégié pour la future autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15;

- de requérir l'appui d'autres organismes ou compagnies privées qui seraient pénalisés par le tracé sud de la future autoroute 30.

Adopté.

DISCOURS SUR LE BUDGET 2002

Chères citoyennes,
Chers citoyens de Delson,

Comme à chaque année, il me fait plaisir de déposer les prévisions budgétaires élaborées pour l'année 2002. Dans le présent budget, comme dans les précédents, nous maintenons toujours l'accent sur le maintien des services auxquels tous les citoyens sont en mesure de s'attendre et ce, à un coût aussi abordable que possible malgré le transfert de responsabilités de la part du Gouvernement du Québec. Ce budget tient compte, de façon réaliste, de la capacité financière de l'ensemble des citoyens. Le budget d'opération prévu pour l'année 2002 s'élève à 7,136,900 \$, soit une hausse de 2.96% comparativement au budget 2001 qui était de 6,931,500 \$.

Par conséquent, le taux global de taxation requis pour assurer les revenus nécessaires à la réalisation des prévisions budgétaires sera de 1,35 \$ du 100 \$ d'évaluation. Ce taux se répartit comme suit :

♦ taxe foncière générale	0,546 \$
♦ dette obligataire	0,195 \$
♦ assainissement des eaux	0,116 \$
♦ sécurité publique	0,387 \$
♦ transport en commun	0,056 \$
♦ Communauté métropolitaine de Montréal	0,037 \$
♦ M.R.C. de Roussillon	0,013 \$

J'aimerais apporter certaines précisions sur les éléments qui ont influencé la hausse du taux global de taxation. Lors de la signature du pacte fiscal entre le Gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec, la contribution des municipalités pour l'assainissement des finances publiques qui nous était imposée depuis 1998 a été abolie; dans notre cas la facture était de 283,300 \$ par année. Par contre, le gouvernement conserve les revenus de la TGE qui représentait un montant de 273,140 \$ pour la Ville de Delson en 2000, ce qui veut dire que depuis cette année, et ce pour les prochaines années, il y aura toujours un manque à gagner pour cette compensation qui rapportait annuellement aux environs de 260,000 \$.

La communauté métropolitaine de Montréal a débuté ses opérations en 2001. Elle regroupe les villes de l'île de Montréal, de la Couronne Nord et Sud de Montréal, pour un total de 105 municipalités. Son budget d'opération sera de 69,9 millions de dollars et notre quote-part se chiffrera à 103,400 \$ comparativement à 69,250 \$ pour 2001.

Un montant de 75,000 \$ a été prévu au budget pour couvrir les frais d'exploitation du train de banlieue qui a débuté ses opérations en septembre 2001.

Ces dépenses supplémentaires ont eu pour effet d'augmenter notre taux de taxation.

Le rôle d'évaluation pour l'année 2002 constitue la deuxième année du rôle triennal 2001-2002-2003. Les valeurs des propriétés demeurent les mêmes pour ces trois années à moins qu'il n'y ait des améliorations apportées à la propriété.

L'évaluation imposable selon le rôle déposé est de 279,094,500 \$ comparativement à 274,074,700 \$ pour l'année 2001, pour une augmentation de 5,019,800 \$, soit 1.83%.

Le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels sera fixé à 0,89 \$ du 100 \$ d'évaluation comparativement à 0,87 \$ pour 2001.

La taxe d'eau résidentielle sera maintenue à 250 \$ par unité de logement. Pour ce qui est du secteur industriel et commercial, le taux de taxe est lui aussi maintenu à 250 \$ pour une consommation n'excédant pas 100,000 gallons. L'excédent de consommation sera facturé au coût réel qui apparaîtra sur nos factures de consommation. Le taux provisoire devrait être de 1,97 \$ du mille gallons pour l'année 2002.

La taxe d'enlèvement des ordures sera maintenue à 102 \$ par unité de logement dans le résidentiel et à 200 \$ par unité pour les commerces qui génèrent moins d'un mètre cube par semaine.

La taxe de piscine demeure à 35 \$ par année.

Un montant de 285,000 \$ provenant des surplus budgétaires a été approprié au budget 2002. Ces sommes serviront à financer en partie certaines dépenses d'opérations et d'immobilisations.

En résumé, pour une propriété évaluée à 88,400 \$, soit l'évaluation moyenne d'une résidence unifamiliale, il en coûtera 1 545,40 \$ pour les taxes foncières, taxe d'eau et de vidanges comparativement à 1 492,36 \$ en 2001, soit une augmentation de 53,04 \$ (3,55%).

Le compte de taxes 2002 sera payable en trois (3) versements égaux en février, mai et août 2002.

Les projets envisagés dans le budget triennal d'immobilisations de 2002-2003-2004 se résument au minimum comme suit :

- ◆ Continuité du développement des infrastructures dans le parc industriel, près de l'autoroute 15. Les travaux se feront conditionnellement à la venue d'investissements majeurs ce qui pourrait nous permettre d'obtenir des subventions gouvernementales ;
- ◆ Amélioration des infrastructures existantes dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel (pavage, réseau routier, signalisation, conduites d'aqueduc et d'égout, etc.). Des demandes de subventions seront faites dans le cadre du programme de réfection des infrastructures du Gouvernement du Québec ;
- ◆ Amélioration de l'infrastructure au niveau des bâtiments municipaux et des équipements récréatifs.

Ce budget triennal vise à consolider les infrastructures existantes afin de les rentabiliser au maximum.

À chaque année, nous recevons le profil financier de notre municipalité. Ce rapport est préparé par la direction des finances municipales. Une statistique intéressante au sujet de la dette ressort de ce rapport. En 1992, la dette à long terme per capita était de 1,807 \$; en 2000, elle était de 1,025 \$, soit une diminution de 43%. Il en est de même pour le service de la dette par rapport aux dépenses. En 1992, le service de la dette représentait 24,35% du budget des dépenses de la ville; en 2000, le ratio a diminué à 17,63%.

Comme vous pouvez le constater, les budgets externes auxquels la municipalité est forcée de contribuer représentent un lourd fardeau. Les budgets de la Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.), du train de banlieue (A.M.T.) et de la Municipalité régionale de comté de Roussillon (M.R.C.), qui sont des transferts de responsabilités du gouvernement, représentent 0,106 \$ du 100 \$ d'évaluation et j'ai bien peur que cela va s'accroître au cours des prochaines années.

Une autre conséquence des transferts gouvernementaux dans notre municipalité se situe au niveau du réseau routier. Le chemin Saint-François-Xavier nous a été cédé dans un piteux état il y a quelques années et il en coûterait tout près de 2 millions de dollars pour le restaurer. Des représentations ont été faites auprès du gouvernement pour nous aider financièrement et rien n'a encore été débloqué. Le trafic lourd des municipalités de Saint-Constant et Saint-Mathieu empruntent également cette route.

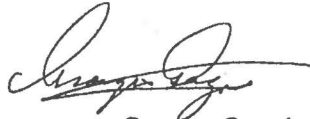
La rue Principale nous avait également été remise par le gouvernement où il y a aussi une problématique au niveau du transport lourd provenant de la Stella-Jones. Un lien routier entre la rue Principale et le chemin St-François-Xavier coûterait près de 4 millions de dollars.

Il y a aussi le projet gouvernemental de l'autoroute 30 qui aura pour effet de diviser la Ville de Delson. Un lien routier pour relier le Nord et le Sud de la ville, à partir du boulevard Georges-Gagné coûterait 2,5 millions.

Comme vous pouvez le voir, des investissements majeurs devront être réalisés au cours des prochaines années afin de consolider notre secteur commercial et industriel qui représente quelques 400 entreprises et tout près de 3 000 emplois sur notre territoire.

En terminant, j'aimerais souligner l'excellent travail accompli par le Comité consultatif des finances. À chaque année, ce comité formé de 8 membres, se joint aux membres du Conseil et aux directeurs de services lors de l'étude du budget. Les recommandations de ce comité apportent une analyse objective et globale des besoins et des services à offrir à la population compte tenu qu'ils sont en contact constant avec cette dernière.

Lecture faite à Delson, ce 18^e jour du mois de décembre 2001.



Georges Gagné
Maire

ST-FRANÇOIS-XAVIER \$ 2M
PRINCIPALE \$ 4M
G-GAGNÉ \$ 2.5M
8.5M

so/s0 4.2M Delson
4.2M. Quebec